

**NON
À LA DÉCHARGE !**



**COLLECTIF
NON AU SITE DE DECHETS
DANGEREUX TERZEO**

NON AU SITE DE DÉCHETS DANGEREUX TERZEO

Déclaration du collectif « NON AU SITE DE DECHETS DANGEREUX TERZEO » et de l'association MARNE.

À quelques jours d'intervalle le pays de Meaux vient de subir deux mauvais coups :

- Un avis favorable avec réserves des commissaires enquêteurs sur le projet TERZEO.
- L'annulation dans le PREDEC*, suite à un recours administratif du préfet de Région, du moratoire interdisant toute nouvelle décharge en Seine-et-Marne.

Les commissaires enquêteurs ont pris pour argent comptant les affirmations de TERZEO mais n'ont pas répondu aux critiques et études produites, durant l'enquête, par le public (notamment le travail critique fourni par notre Collectif) sur la dangerosité de l'exploitation et du stockage de déchets dangereux et sur l'inadaptation environnementale du projet TERZEO au site.

Ils ont toutefois été obligés de reconnaître, parmi d'autres problèmes, la faiblesse de l'étanchéité par bâche PEHCD de la zone de stockage des déchets dangereux (garantie 10 ans, durée de vie trente ans, usage pour l'éternité !), et la nécessité de mesurer une éventuelle pollution à proximité des points de captage d'eau potable. Cela démontre que la sécurité à 100 % et le risque zéro vendus par l'entreprise sont des leurres.

Les commissaires affirment de surcroît que le projet TERZEO « va permettre de réhabiliter un site pollué à l'arsenic », mais ne demandent le traitement que d'une petite partie (le sarcophage), alors que TERZEO ne prend aucun engagement réel pour dépolluer l'ensemble du site.

Face à ce grave problème de santé publique nous exigeons immédiatement une étude sur la pollution des sols et des nappes comme celle produite par l'agence Seine Normandie au regard de l'ancienne sucrerie Beghin-Say de Lieusaint.

Dans le même temps, M. BARBAUX, président du conseil départemental, prend prétexte de l'annulation du moratoire pour proposer de concentrer les activités liées aux déchets du BTP dans les anciennes carrières comme celles qui existent autour des boucles de la Marne (à Isles-lès-Villenoy, Vignely, Charmentray, Annet-sur-Marne, Poincy...)

Le projet TERZEO n'est plus désormais le projet de trop, mais le début d'un ensemble de projets qui auront des conséquences catastrophiques sur notre territoire.

* PREDEC : Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics.

D'ores et déjà s'implantent des décharges non autorisées de déchets du BTP comme à Isles-lès-Villenoy, entre la voie ferrée et le canal de l'Ourcq.

Le préfet de Seine-et-Marne, qui décidera d'autoriser ou de refuser le projet TERZEO, doit entendre les arguments développés par la population, les associations du pays de Meaux, et prendre en considération les votes défavorables des élus (conseils municipaux de 15 communes).

Nous dénonçons la création par le préfet, avant même qu'il ait pris une décision sur le dossier, d'une « commission de suivi » du site TERZEO, non représentative de l'opposition au projet.

Le collectif NON AU SITE DE DECHETS DANGEREUX TERZEO et l'association MARNE vont poursuivre la mobilisation entreprise pour que soient pris en compte les intérêts du pays de Meaux et de ses habitants, et pour faire obstacle au lobbying des grosses entreprises du BTP.

Dans cette urgence, ils appellent les habitants du territoire à se mobiliser lors d'un rassemblement

Le samedi 29 avril à 10 heures,
Place de l'Europe, à MEAUX
pour exiger l'abandon du projet TERZEO.

Siège social : Mairie - Place de la Mairie - 77124 Chauconin-Neufmontiers

Correspondance : 33 avenue de la République - 77 100 Meaux

TEL 06 84 08 13 51

<https://www.facebook.com/Collectifterzeocapm/>

<https://cnsddt.wordpress.com/>